

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CP2023-  
11/1/5  
DOSSIER N°6005**

**FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT - ANNÉE 2023**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE  
Marie-Christine BUNLON à Valéry MARTIN  
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Jérémy SAUTY à Patrice MORANCAIS  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT - ANNÉE 2023**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU l'avis favorable du Comité de pilotage qui s'est réuni le 27 septembre 2023  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-11/1/5 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Retour à l'emploi, Insertion et Logement,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

**- de valider la répartition suivante du budget du FSL :**

Aides directes : **419 500 €** ;

Aides indirectes : **125 500 €** réparties en subventions aux associations ;

Action de prévention : **5 000 €**.

**- d'attribuer les subventions suivantes d'un montant total de 130 500 € :**

Association UDAF : **93 900 €** au titre de l'accompagnement social lié au logement (57 mesures simultanées) ;

Association L'ESCALE : **28 600 €** au titre de la gestion locative adapté – sous-location (13 mesures-places) ;

Association ACCÈS : **3 000 €** au titre de la gestion locative adapté – sous-location (3 logements) ;

GIP Creuse Habitat : **5 000 €** au titre de l'action de prévention précarité énergétique.

**- d'autoriser la Présidente à signer les conventions suivantes :**

- La convention à intervenir avec l'association UDAF pour l'année 2023 ;
- La convention à intervenir avec l'association ESCALE pour l'année 2023 ;
- La convention à intervenir avec l'association ACCÈS pour l'année 2023 ;
- La convention à intervenir avec le GIP Creuse Habitat pour l'année 2023 ;

Selon les modèles de convention joints à la présente délibération.

Dit que les dépenses seront inscrites au budget sur la ligne DF chapitre 65/ article 65748/ référence fonctionnelle 428 DIL 1.4 FSL.

Pour l'ensemble des propositions.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**